



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue lundi le 4 novembre 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel, 1685, chemin du Chenal-du-Moine, sont présents :

Michel Péloquin, maire
Mario Cardin, conseiller
Myriam Cournoyer, conseillère
Guy Lambert, conseiller
Luc Latraverse, conseiller
Pierre Pontbriand, conseiller
Roger Soulières, conseiller

Maxime Dauplaise, secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire déclare la séance ouverte. Cinq (5) personnes assistent à la séance.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-11-19

Il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant avec l'ajout dans autres affaires : modification résolution n° 13-08-19 relative au PIIA du 1154, chemin du Chenal-du-Moine

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des délibérations précédentes
 - a) séance ordinaire du 7 octobre 2019
 - b) séance extraordinaire du 22 octobre 2019
- 4- Correspondance pour décision
 - a) Invitation Gala excellence agricole 2019
 - b) Club VTT Vagabond, parade annuelle
 - c) Association pulmonaire, 4^e campagne contre le radon
- 5- Correspondance aux archives
- 6- Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiement
- 7- Comités municipaux
 - a) Comité consultatif d'urbanisme
 - i) Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019
 - ii) Demande de Dérogation mineure 1123 chemin du Chenal-du-Moine
 - iii) Demande de PIIA 1123 chemin du Chenal-du-Moine
 - iv) Demande PIIA 161 rue de la Rive
 - v) Demande de PIIA 200-G Île de Grâce
- 8- Sécurité civile
 - a) Adoption du plan de sécurité civile
- 9- Renouvellement d'adhésion à l'UMQ
- 10- O.M.H. prévisions budgétaires révisées 2019
- 11- Régie intermunicipale d'Aqueduc Richelieu-Yamaska, (R.I.A.R.Y), adoption des prévisions budgétaires 2020
- 12- Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020
- 13- Calendrier des séances du conseil pour 2020
- 14- Travaux de renouvellement des infrastructures relatifs à l'aqueduc, à la collecte des eaux usées et pluviale sur la rue Dupont



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- a) Décompte n° 4 et réception définitive des travaux d'infrastructures
- 15- Travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embaras
 - a) Décompte progressif n° 1
- 16- Activité fête de la pêche 2020
- 17- Demande d'un don ou d'une commandite
- 18- Informations diverses
- 19- Autres affaires
- 20- Questions du public
- 21- Levée de la séance

ADOPTÉE

ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES

02-11-19

-séance ordinaire du 7 octobre 2019

Il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

03-11-19

-séance extraordinaire du 22 octobre 2019

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

04-11-19

CORRESPONDANCE POUR DÉCISION

-Invitation Gala excellence agricole 2019

Considérant l'invitation à participer au prochain Gala de l'excellence agricole Montérégie-Est qui se tiendra le samedi 8 novembre prochain à Saint-Hyacinthe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Pontbriand, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE

05-11-19

-Club VTT Vagabond, parade annuelle

Considérant la demande d'autorisation pour circuler dans les rues de la municipalité lors de la parade annuelle des VTT, dimanche le 24 novembre 2019 à compter de 10 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le Club VTT Vagabond Bas-Richelieu à tenir leur parade annuelle et de transmettre notre accord au responsable du poste de la MRC de Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE

06-11-19

-Association pulmonaire, 4e campagne contre le radon

Considérant la correspondance de l'association Pulmonaire du Québec concernant la 4^e campagne *Municipalités contre le radon*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas donner suite.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

No de résolution
ou annotation

07-11-19

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser la correspondance aux archives.

ADOPTÉE

08-11-19

ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Considérant le dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport des dépenses autorisées, soit par le Conseil ou par un fonctionnaire autorisé en vertu du règlement de délégation de pouvoir de dépenser n° 529-2018; considérant que le Conseil, pour appliquer une saine gestion et un suivi adéquat des finances, s'est assuré que les crédits budgétaires étaient disponibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents

-de ratifier les paiements déjà effectués en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une résolution de ce Conseil soit : un montant de 49 361,77 \$ en salaires, contributions de l'employeur et autres déductions à la source pour le mois d'octobre 2019 ainsi qu'un déboursé de 24 836,45 \$ pour la période comprise entre le 8 octobre et le 4 novembre 2019;

-et d'autoriser l'émission des chèques pour le paiement des comptes à payer pour la période comprise entre le 8 octobre au 4 novembre 2019 pour un montant de 567 602,44 \$.

ADOPTÉE

COMITÉS MUNICIPAUX

09-11-19

-Comité consultatif d'urbanisme

-Dépôt du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2019

Le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Lambert, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt du procès-verbal.

ADOPTÉE

10-11-19

-Demande de dérogation mineure 1123 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une demande de dérogation mineure à l'égard du lot 4 799 891 du cadastre du Québec dont l'adresse civique est le 1123 chemin du Chenal-du-Moine; considérant que la demande vise deux (2) bâtiments accessoires et consiste à:

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage résidentiel ayant une marge de recul de 1,55 mètre au lieu de 6 mètres à la grille d'usage et des normes de la zone H-124 du règlement de zonage 436-2009.

- Autoriser une façade de bâtiment accessoire de type garage à 90 % de la façade de la maison, alors que l'article 100, alinéa 2c du règlement de zonage 436-2009 stipule 30%.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

- Autoriser le déplacement d'un bâtiment accessoire existant de type remise résidentielle à 1,55 mètre de marge de recul avant au lieu de 6 mètres à la grille des usages et des normes de la zone H-124 du règlement de zonage 436-2009.

- Autoriser que la remise représente 42 % de la façade du bâtiment principal alors que l'article 100, alinéa 2c du règlement de zonage 436-2009 stipule 30%.

Considérant la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme; considérant que le maire a demandé aux personnes intéressées si elles avaient des questions et/ou des commentaires à l'égard de cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la dérogation mineure pour les bâtiments accessoires visant à :

- Autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type garage résidentiel ayant une marge de recul de 1,55 mètre au lieu de 6 mètres à la grille d'usage et des normes de la zone H-124 du règlement de zonage 436-2009 .

- Autoriser une façade de bâtiment accessoire de type garage à 90 % de la façade de la maison, alors que l'article 100, alinéa 2c du règlement de zonage 436-2009 stipule 30%.

- Autoriser le déplacement d'un bâtiment accessoire existant de type remise résidentielle à 1,55 mètre de marge de recul avant au lieu de 6 mètres à la grille des usages et des normes de la zone H-124 du règlement de zonage 436-2009.

- Autoriser que la remise représente 42 % de la façade du bâtiment principal alors que l'article 100, alinéa 2c du règlement de zonage 436-2009 stipule 30%.

ADOPTÉE

11-11-19

-Demande de PIIA 1123 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant la construction d'un garage à l'emplacement de la remise ayant les dimensions 6,71 mètres X 7,32 mètres (22' X 24'); considérant que la toiture du garage serait de la même couleur ou de couleur similaire avec le bardeau de la maison et le revêtement extérieur serait en vinyle blanc; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 23 septembre 2019 d'accepter ce projet tel conditionnellement à ce que le bâtiment soit déplacé en respect des marges prescrites aux règlement de zonage actuellement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Guy Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter ce projet conditionnellement à ce que le bâtiment soit déplacé en respect des marges prescrites aux règlement de zonage actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

12-11-19

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

-Demande PIIA 161 rue de la Rive

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant une rénovation majeure soit l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée pour la propriété sise au 161, rue de la Rive; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 octobre 2019 d'accepter ce projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Pierre Pontbriand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

13-11-19

-Demande de PIIA 200-G Île de Grâce

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil de statuer sur un projet visant à modifier le revêtement extérieur du chalet et du bâtiment accessoire sis au 200, Île de Grâce; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel; considérant que ce projet répond aux objectifs et critères énoncés au règlement n° 534-2019; considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande dans son procès-verbal du 22 octobre 2019 d'accepter ce projet tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents que ce projet soit accepté tel que déposé.

ADOPTÉE

14-11-19

SÉCURITÉ CIVILE

-Adoption du plan de sécurité civile

À 19 h 58, le maire quitte son siège et le maire suppléant monsieur Guy Lambert prend la présidence pour la suite de la séance.

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel désire mettre à jour son plan municipal de sécurité civile pour les interventions en mesures d'urgence; considérant que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S 2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire; considérant que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres; considérant que le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps; considérant que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire; considérant que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal; considérant que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*; considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a mandaté les services professionnels de la firme Prudent Groupe Conseil pour faire la révision du plan de sécurité civile;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le plan de sécurité civile de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel soit adopté;

QUE Maxime Dauplaise soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

ADOPTÉE

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'UMQ

15-11-19

Considérant l'offre d'adhésion à l'UMQ pour l'année 2020; considérant que l'Union des municipalités du Québec a pour but de défendre les intérêts des municipalités auprès des différents gouvernements, sociétés et organismes; considérant que l'Union des municipalités du Québec offre différents services aux municipalités membres, dont certains sont exclusifs à l'Union des municipalités du Québec; considérant qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'être membre de cette union municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler notre adhésion, pour l'année 2020, à l'Union des municipalités du Québec pour une somme 1 486,86 \$ plus taxes, mais de ne pas recourir aux services du Carrefour du capital humain.

ADOPTÉE

O.M.H. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2019

16-11-19

Considérant que la Société d'habitation du Québec a approuvé un budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel en date 5 juillet 2019; considérant que ce budget révisé doit être accepté par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roger Soulières, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le budget révisé de l'OMH de Sainte-Anne-de-Sorel tel que présenté en date du 5 juillet 2019 établissant la nouvelle quote-part à 3 677 \$.

ADOPTÉE

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC RICHELIEU-YAMASKA, (R.I.A.R.Y), ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

17-11-19

Il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires 2020 de la R.I.A.R.Y., et d'autoriser le paiement de notre quote-part annuelle de 112 208 \$.

ADOPTÉE

ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

18-11-19

Considérant que la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

comme abat-poussière pour l'année 2020; considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;

- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement* de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

considérant que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire; considérant que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020

19-11-19

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Luc Latraverse et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui débiteront à 19 h 30 le :

lundi le 13 janvier	lundi le 3 février
lundi le 2 mars	lundi le 6 avril
lundi le 4 mai	lundi le 1 ^{er} juin
lundi le 6 juillet	lundi le 24 août
mardi le 8 septembre	lundi le 5 octobre
lundi le 2 novembre	lundi le 7 décembre

qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES RELATIFS À L'AQUEDUC, À LA COLLECTE DES EAUX USÉES ET PLUVIALE SUR LA RUE DUPONT

20-11-19

-Décompte n° 4 et réception définitive des travaux d'infrastructures

Considérant le dépôt du quatrième décompte et réception définitive concernant les travaux de la rue Dupont exécutés en date du 30 octobre 2019, préparé par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette; considérant sa recommandation de paiement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Myriam Cournoyer et résolu à l'unanimité des conseillers présents

de procéder au paiement du décompte n° 4 des travaux réfections de la rue Dupont au montant de 47 468,63 \$ taxes incluses à l'entreprise *Excavation McBM inc.*

ADOPTÉE

TRAVAUX DE DESSERTE EN ÉGOUT SANITAIRE ET EN AQUEDUC SUR L'ÎLE D'EMBARRAS

21-11-19

-Décompte progressif no 1

Considérant le dépôt du décompte progressif n° 1 concernant les travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras; considérant la recommandation de paiement préparée par notre ingénieur, monsieur Luc Brouillette en date du 29 octobre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mario Cardin, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement du décompte n° 1 des travaux de desserte en égout sanitaire et en aqueduc sur l'île d'Embarras, au montant de 404 187,65 \$ à l'entrepreneur *André Bouvet Ltée.*

ADOPTÉE

ACTIVITÉ FÊTE DE LA PÊCHE 2020

22-11-19

Considérant que l'*Association des chasseurs et pêcheurs de Sainte-Anne-de-Sorel* souhaite réaliser une activité *Pêche en herbe en collaboration avec le Comité loisirs et la Maison des jeunes*; considérant qu'une demande d'aide pour la tenue de cette activité doit être formulée par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Myriam Cournoyer, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité le formulaire de demande d'aide pour la tenue d'une activité *Pêche en herbe* en juin 2020.

ADOPTÉE

DEMANDE D'UN DON OU D'UNE COMMANDITE

Aucune demande de commandite.

INFORMATIONS DIVERSES

Succès de la Fête de l'Halloween et remerciements à tous les bénévoles et participants.

AUTRES AFFAIRES

23-11-19

-modification résolution n° 13-08-19 relative au PIIA du 1154 chemin du Chenal-du-Moine

Considérant que le propriétaire du 1154, chemin du Chenal-du-Moine à obtenu un permis de construction le 3 septembre dernier suivant la résolution n° 13-08-19 afin de construire un bâtiment accessoire de type garage; considérant que le propriétaire demande une modification de l'implantation de son garage avant le début de la construction afin de le rapprocher du bâtiment principal mais toujours en cour arrière; considérant que ce projet requiert l'approbation des plans en vertu du règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 534-2019 de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Roger Soulières et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nouvel emplacement du garage.

ADOPTÉE

QUESTIONS DU PUBLIC

Nicole Guèvremont : dérogation mineure du 1123, chemin du Chenal-du-Moine;

Maurice Hébert : participation financière de la ville de Sorel-Tracy à la fête de l'Île aux Fantômes.

LEVÉE DE LA SÉANCE

24-11-19

Tous les sujets étant traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Latraverse, appuyé par Mario Cardin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20 h 18.

ADOPTÉE

Michel Péloquin, maire

Maxime Dauplaise,
directeur général
et secrétaire-trésorier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel

« Je Michel Péloquin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »